



## Compte-rendu du Conseil Restreint de l'Ecole doctorale DGEP

02 mars 2021

**Présents :** Sylvain Beal, Stéphane Blancard, Karine Brisset, Anne Brobbel-Dorsmann, Patrick Charlot (a donné à 10h sa procuration à S. Blancard), Christelle Coutant-Lapalu (a donné à 11h sa procuration à P. Desbrières), Philippe Desbrières, Clothilde Fortier, Rachel Guillain, Julia Heinich, Béatrice Lapérou – Scheneder (a dû quitter la réunion à 11h), Evelyne Pojncelot, Angèle Renaud.

**Absents :**

Yann Laidié : excusé.

**Objet : Modalités du concours d'attribution des contrats doctoraux et calendrier**

5 contrats pour le site de Dijon.

2 contrats pour le site de Besançon.

1 contrat Isite

**Rappel des modalités fixées pour les contrats des établissements :**

En conformité avec les principes actuels de la COMUE, le concours est inter-sites.

Concernant les modalités de vote lors des auditions : les porteurs de projet, membres HDR du Conseil, ne peuvent pas participer au concours mais simplement à l'audition des candidats sur leur sujet. Ils ne peuvent ainsi être juge et partie. Le porteur membre titulaire doit solliciter son suppléant.

Concernant le nombre de sujets maximal à retenir pour cette année : le bureau avait retenu 13 sujets mais Angèle Renaud a demandé à ce qu'un sujet supplémentaire soit accordé au CREGO, les paramètres n'ayant pas changés depuis l'an passé. Cette demande a été validée à l'issue d'un vote (10 pour). 14 sujets sont ainsi retenus. Ainsi, la répartition est la suivante : 1 sujet pour les laboratoires CID, CREDIMI, LEDI, CRESE ; 2 pour les laboratoires CRJFC et CESAER et 3 pour les laboratoires CREDESPO et CREGO (2 pour Dijon et 1 pour Besançon).

Si plusieurs sujets sont proposés par des laboratoires n'ayant droit qu'à un seul sujet, les laboratoires peuvent faire un classement et l'ED devra faire un choix. Un porteur de projet ayant déjà obtenu un contrat ministériel, I-SITE ou régional les années 2019 ou 2020 ne sera pas prioritaire pour le millésime 2021.

**Lieu des auditions :**

Si les auditions ont lieu sur 1,5 jours, il est décidé de commencer la première journée à Dijon (MSH de Dijon le 1<sup>er</sup> juillet 2021) et la seconde à Besançon (2 juillet 2021). Si elles peuvent être traitées en une journée, elles auront lieu à Besançon le 2 juillet 2021.

Les auditions auront lieu en présentiel dans une salle suffisamment grande pouvant accueillir au moins 20 personnes compte tenu des conditions sanitaires actuelles. Seuls les candidats en provenance de l'Étranger ou ne pouvant se déplacer, pourront faire la demande d'une audition en visio.

**Règle de vote pour les auditions :**

Le vote aura lieu à l'issue de l'ensemble des auditions sur les 2 sites. Le vote pour l'allocation du contrat I-SITE aura lieu avant le vote simultané pour l'allocation des contrats établissements de l'uB et de l'UFC. Comme l'an dernier, c'est la règle de Borda qui est retenue (chacun donne son classement et cela produit un score pour chaque candidat). Prévoir une liste d'attente.

**Modalités concernant l'attribution du contrat Isite**

6 thèses I-SITE sont financées en 2021/2022, avec un accord de l'I-SITE pour une attribution de 1 CD par ED.

Pour que le traitement par les ED soit le plus équitable et fluide possible, l'I-SITE approuve que le recrutement soit intégré aux concours établissements organisés par les ED. Cependant, la contrainte I-SITE (contrainte contractuelle par rapport à l'ANR) est que les appels à candidature soient publiés sur des supports internationaux (Nature jobs, Research Gates, Euraxess) au moins 2 mois avant la sélection des doctorants, ce qui pose problème.

Au sein du conseil, il a été décidé de sélectionner au plus 3 sujets répondant à la démarche I-SITE qui :

- s'appuie sur une coopération internationale, sur la base de travaux de recherche partagés avec un laboratoire étranger, prioritairement en lien avec les axes scientifiques d'I-SITE (les matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; l'environnement, les territoires, et l'alimentation pour une qualité de vie durable ; la santé et les soins individualisés intégrés) ;
- lie un des axes scientifiques d'I-SITE avec des domaines non couverts par l'I-SITE ;
- structure scientifiquement l'espace de recherche du site BFC.

Lors de la discussion du Conseil, il apparaît que la première condition est primordiale mais que les deux autres sont peut-être plus difficiles à satisfaire.

Les sujets devront être écrits en français et en anglais. Parmi les propositions, 3 sujets au plus seront retenus par le Conseil de l'ED du 30 mars.

Pour le contrat Isite, 3 modalités ont été proposées :

1. Option 1 : intégration des 3 sujets I-SITE parmi les 14 sujets retenus.

2. Option 2 : ouverture possible (choix du porteur) avec possibilité pour un porteur de choisir l'intégration de son sujet ISITE aux sujets des établissements ou au contraire de proposer un sujet exclusif : 8 pour
3. Option 3 : 3 sujets exclusifs ISITE indépendants des sujets établissements : 5

Après discussion et à l'issue du vote, c'est l'option 2 qui est retenue (8 pour et 5 pour l'option 3).

Les sujets I-SITE retenus seront intégrés au concours des établissements et l'appel à candidatures aura lieu sur le site web de l'ED DGEP avec en parallèle une publication sur les supports internationaux retenus par le Copil. I-SITE.

Les auditions auront lieu le 2 juillet à Besançon et éventuellement pourront commencer le 1<sup>er</sup> juillet après-midi à Dijon si le nombre de candidatures retenues est important.

**Dates validées :**

1. Appel à projets : du 03 mars au 25 mars 2021 à 12h.
2. Envoi par les DU à l'ED le 26 mars au matin (avant 12h).
3. Conseil restreint le 30 mars à 9h afin de valider les sujets et porteurs.
4. Lancement de l'appel à candidature du 1<sup>er</sup> avril – 28 mai avec envoi des candidatures aux porteurs de sujets au fil de l'eau.
5. Présélection de 2 candidats par sujet au plus, avec avis définitif pour le 2 juin.
6. Conseil restreint de validation des candidatures retenues : 4 juin à 10h.
7. Envoi des convocations au plus tard le 7 juin.
8. Audition : Conseil restreint les 1<sup>er</sup> juillet (MSH de Dijon, si nécessaire) et 2 juillet (MSHE de Besançon) en présentiel.